



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 08814

Numéro SIREN : 351 209 911

Nom ou dénomination : A.P.M. AGENCE PASCAL MAYER

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2013 sous le numéro de dépôt 109211



1310931801

DATE DEPOT : 2013-12-04

NUMERO DE DEPOT : 2013R109211

N° GESTION : 1989B08814

N° SIREN : 351209911

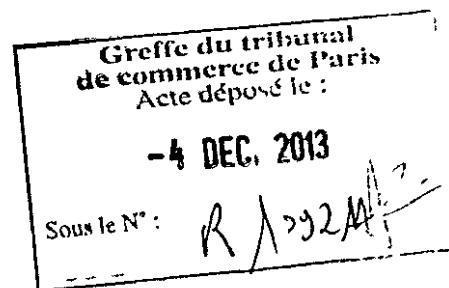
DENOMINATION : A.P.M. AGENCE PASCAL MAYER

ADRESSE : 26 AV DE TOURVILLE 75007 PARIS

DATE D'ACTE : 2013/10/02

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

NATURE D'ACTE :



AGENCE PASCAL MEYER

**Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 euros**

YJB 8814

Siège social : 26, avenue de Trouville

75007 PARIS

DL 1213 R1

351 209 911 R.C.S PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE AGENCE PASCAL MEYER
PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Assemblée Générale du 18 octobre 2013

Messieurs les Associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de L.224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés en date du 30 septembre 2013, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la Société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Paris, le 2 octobre 2013

TBA AUDITEURS
Thomas BROWN
Commissaire aux comptes

